



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2016
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 2 février 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres antérieures au sujet des violations commises à répétition par la Turquie contre le territoire syrien, je tiens à vous informer des nouvelles agressions perpétrées contre le peuple ainsi que contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le 29 janvier 2016, des forces armées motorisées turques se sont infiltrées en territoire syrien dans le village de Boustan et ont pris position sur la chaîne montagneuse Tell Ifrit, qui surplombe un groupe de villages, en direction d'Aïn Diouar (secteur de Malikiyé). Dans un secteur de plus de quatre kilomètres de long en territoire syrien, les forces hostiles ont érigé des fils de fer barbelé et tiré sur des civils se trouvant à proximité. Une femme a été grièvement blessée.

Le 1^{er} février 2016, l'armée turque a recouru à l'artillerie lourde contre Jabal Atiré, qui se trouve au nord de la ville de Lattaquié. Des civils ont été grièvement blessés et des biens détruits.

Ces deux agressions s'inscrivent dans le prolongement des actes hostiles commis par la Turquie qui fournit depuis près de cinq ans divers types de soutien militaire, logistique et matériel aux groupes terroristes armés et n'hésite pas à agir de la manière la plus haineuse qui soit contre notre peuple et aide notamment les terroristes étrangers à s'infiltrer clandestinement en Syrie, à mettre en place sur nos territoires conjoints des camps d'entraînement sous la supervision directe de l'armée et des renseignements turcs et à fournir une couverture aérienne ainsi que les armements les plus sophistiqués aux groupes terroristes dans notre pays. Ce régime apporte même une aide médicale sous diverses formes aux terroristes se trouvant en territoire turc.

Le Gouvernement condamne fermement les crimes et les agressions répétés commis par la Turquie contre le peuple et l'intégrité territoriale de la Syrie, qui portent atteinte à sa souveraineté de façon flagrante et vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement syrien se réserve le droit légitime de répondre aux crimes, aux violations et aux agressions répétés commis par la Turquie, ainsi que de réclamer des dédommagements à la suite des dégâts subis.



Le Gouvernement demande encore une fois au Conseil de sécurité de s'acquitter des obligations qui sont les siennes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'amener le régime turc à mettre un terme à ses agressions répétées contre le peuple syrien et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mounzer **Mounzer**